

Associations de défense des usagers  
Boite postale 17  
90600 Grandvillars

Site internet : [dechets90.fr](http://dechets90.fr)

**Nous demandons :**

- **Un seul système de gestion des déchets pour l'Aire Urbaine.**
- **Des « règles de tri » uniformes pour tous les habitants de ce secteur**

**L'association Juste Tri comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises depuis 2005, dénonce cette situation anormale et d'autres situations insupportables pour les usagers.**

**I Pourquoi entériner des dépenses inutiles**

Les élus cautionnent trop souvent le gaspillage de l'argent des contribuables quand ils donnent un avis favorable à des projets sous leurs aspects technique, financier et logistique, sans avoir la possibilité d'étudier réellement et complètement les dossiers. C'est comme cela que sont entérinées des dépenses inutiles.

Des exemples :

- Le ramassage au porte à porte une fois par mois des emballages métalliques pour un coût exorbitant, alors qu'une déchetterie mobile sillonne régulièrement nos communes.
- Les bennes recevant normalement les déchets verts et dans lesquelles n'importe qui dépose n'importe quoi, sans aucun contrôle et pour lesquelles la note est salée.
- Des tournées de collecte au porte à porte alors qu'il n'y a pas déchets...à enlever !  
Un exemple saute aux yeux, celui du calendrier 2011 concernant le secteur CCBB (juin et aout) où deux tournées ne servent manifestement à rien. Elles coûtent cher aux administrés ! Où est la recherche d'économie ?

La fréquence de certaines autres tournées devraient par ailleurs être revue à la baisse compte tenu des 5 années d'expérience de collecte dont bénéficie la Communauté. Cette expérience en l'état actuel des choses semble ne pas être prise en compte.

Sur tous ces points pourquoi les élus ne demandent-ils pas des études plus complètes afin de repérer les moyens qui permettront de faire baisser les coûts ?

## II Des études sur les coûts existent, et pourtant bien que demandées depuis plus de 3 ans, aucun document émanant des collectivités concernée n'est transmis aux élus !

Devant cette situation **Juste Tri a effectué une étude en se basant sur le prix demandé par une entreprise de location, sur des éléments de la masse salariale, des coûts liés à la logistique et de ceux indirect relatifs à l'organisation administrative et d'encadrement.**

Le coût fixe d'un camion benne est de l'ordre de 4000 € H. T. mois sur les bases de 1000 km mois auquel s'ajoute une part variable de 1,50 € du kilomètre. Le nombre de jour de travail étant de 21 jours mois.

**L'association arrive aux conclusions suivantes, sur les bases de 60 km jour, avec un chauffeur et deux employés. A cela s'ajoute les éléments de charge liés à la logistique (personnel administratif, carburant etc..)**

**Pour une journée d'utilisation** le coût du véhicule revient à .....280 € H. T.  
Le coût d'un chauffeur et de deux employés charges comprises est estimé à ...290 €  
Le coût lié au personnel administratif, carburant, frais généraux estimé à .....300 €

**Coût total pour une journée 870 € ou 780 € avec un seul employé.**

### **1, Coût d'une tournée de ramassage de boîtes de conserve**

Sur une demi-journée et une distance de 30 km est estimée à : **390 €.**

Le prix de revente des boîtes de conserve, compte tenu du mélange des types de boîte et de leur revêtement est très faible et ne peuvent pas être assimilés au prix de vente du fer de l'acier ou de la fonte.

Notre étude donne néanmoins une valeur de 40 € pour 500 kg de collecte par tournée. (Estimation donnée par les responsables du Sivom en 2008).

Pour une tournée estimée à 390 € le rapport financier hypothétique est de 40 € **soit « un déficit » de 350 € par tournée.**

Rappelons (là est le paradoxe et la gabegie) que les usagers peuvent déposer dans la benne ferraille des déchetteries mobiles, les boîtes de conserve métalliques sans frais supplémentaire pour la collectivité.

**2, Une tournée de collecte de déchets à incinérer ou recyclables de 30 km, est estimée à : 435 €**

**3, Une journée de déchetterie mobile sur une commune correspond à un coût assez semblable** au niveau de la collecte majoré par un kilométrage plus important (2 voyages au minimum).

Le coût d'une demi-journée de collecte en déchetterie mobile peut être estimé suivant l'approche définie ci-dessus à 430 € hors traitement des déchets à incinérer et de l'éventuel rapport de la ferraille diverse récupérée.

### **4, Transport de benne de déchets végétaux**

Ce coût semble « un peu particulier » dans le sens où les responsables de la gestion des déchets avance un chiffre de l'ordre de 62 € la tonne payé au Sertrid alors que les

responsables de « Sundgau Composte » évoque un cout de transport forfaitaire par enlèvement de benne. **Ou est la vérité ? Ou est la transparence ?**

Pourquoi la gestion des déchets ménagers et assimilable n'est telle pas mieux cerné?

A ce sujet, Juste Tri en date du 05 01 2011 a fait parvenir un courrier à Monsieur le préfet du Territoire de Belfort, au président du Sertrid et aux présidents de communautés

**Une simple étude des coûts mettrait en exergue des réalités simples et permettrait d'arrêter le gaspillage de l'argent des usagers.**

Dans n'importe quelle entreprise, depuis des années le critère est la baisse des coûts tout en ayant une bonne gestion.

Dans le cas des déchets, une simple étude met en exergue le fait que la collecte des boites de conserve est une absurdité donc un gâchis financier ...qui semble plaire à Eco-emballage ! La gestion d'Eco-emballage est d'ailleurs un autre scandale.

### **III Les responsables doivent avoir des aptitudes réelles de gestionnaire.**

**Comme dans les entreprises la gestion des déchets doit inclure une priorité à la réduction des coûts.**

Les électeurs confient pour mission à leurs élus de surveiller la gestion des choses publiques. Les coûts doivent baisser chaque fois que cela est possible et c'est possible sur la collecte.

Il ne nous apparaît pas normal ;

**1,** Qu'un élu accepte de voter une augmentation plus élevée que l'augmentation générale des salaires sans s'interroger sur les raisons qui motivent celle-ci et sur le moyen d'étaler cette charge.

**2,** Qu'un élu accepte de voter « des augmentations ..... par anticipation et sur des hypothèses »

Nous constatons malheureusement trop souvent que des responsables d'établissement public laissent s'emballer l'inflation dans beaucoup de domaine de la vie publique.

**L'excès de provisions financières « accumulé » en 2004** pour faire face « **aux coûts démesurés** » que les responsables de Plastic Omnium voulaient imposer aux usagers, ont déclenché la colère de ceux-ci en 2005. **Rappelons que l'action des usagers** a eu pour effet une baisse considérable du budget et « la restriction partielle » du marché laissé à Plastic Omnium.

Les provisions réalisées en 2004 ont permis de modérer les hausses entre 2005 et 2010 tout en permettant au Sivom de réaliser des investissements (notamment la déchetterie).

**A ce jour le coût financier du contrat payé à Plastic Omnium correspond « à l'équivalent financier de sept emplois de salariés ».**

En conséquence les responsables de la C.C.S.T. doivent absolument « supprimer ce contrat qui arrive à échéance à l'automne 2011.

Tout le travail fait par Plastic Omnium peut être incorporé au service de la C.C.S.T.

Pour mémoire voici ce que fait actuellement Plastic Omnium à la place des services de la C.C.S.T. :

- l'entretien et la maintenance du parc de bac,
- l'entretien et la réparation du système d'identification sur les bennes
- la gestion de la base de données producteurs et du Système informatique
- élaboration et le suivi des tableaux de bords,
- gestion de la liquidation
- aide à la collecte de la redevance

**Les souplesses financières liées aux provisions évoquées ci-dessus ont fait oublier aux responsables de l'ancien Sivom qu'ils pouvaient agir pour réduire les coûts de la collecte et celui des entreprises extérieures.**

**Nous pouvons espérer que les responsables de la C.C.S.T. qui d'après leurs dires, veulent écrire une autre page procéderont différemment.**

#### **IV La redevance/ taxe actuelle est injuste et non appropriée.**

Nous contestons la base de calcul de la redevance/taxe sur le volume d'un bac. Cette idée de technocrate, que les élus auraient dû refuser, n'a pas la lisibilité nécessaire.

La notion de volume d'un bac est injuste et inefficace si elle sert à déterminer un tarif de Redevance. **Cette formule n'est incitative qu'à la tricherie, aux dépôts sauvages et aux incinérations individuelles en cachette.**

Les préoccupations et les décisions du Sictom du Pays sous Vosgien en font la démonstration. « L'organisme veut être incitatif à la baisse de la quantité de déchets collecté..... mais cette baisse lui fait peur ».

Alors l'organisme instaure une redevance qui impose d'une part ;

- l'obligation pour l'utilisateur de présenter son bac de manière régulière.

Et d'autre part ;

- impose aussi une part fixe très importante destinée à garantir « les ressources du budget du Sictom.

Cette manière de faire démontre que la redevance « pour service rendu » est vidée de sa substance et que cette redevance n'est en réalité qu'une taxe déguisée. . Cette redevance est donc au sens de la loi illégale.

L'organisme pousse, comme l'a fait le Sivom Sud Territoire en son temps, à l'incompréhension

#### **V Les éco-points doivent subsister**

Les membres de Juste Tri pensent contrairement à certains responsables municipaux, que le ramassage au porte à porte et les éco-points peuvent cohabiter à deux conditions :

1, que des éco-points soit présents et entretenus sur chaque parc de Supermarché.

En effet les usagers doivent pouvoir rapporter leurs emballages là ou ils les ont achetés, ce qui ne coute rien en transport.

2, Que des éco-points soient laissés, voir remis en place, dans des lieux stratégiques à définir.

Le gaspillage qu'engendrerait la suppression de plates formes éco-points récemment installées serait insupportable aux contribuables et contribuerait une nouvelle fois à mettre en lumière le gaspillage engendré par une gestion peu responsable d'élus en un moment où l'on demande des sacrifices à la population.

**Des élus municipaux de communes de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ont voté récemment une motion incohérente.**

Elle découle d'un raisonnement où les préoccupations des usagers sont exclues.

**Cette motion comporte une contradiction** dans la mesure où elle demande la conservation d'un éco-point verre en excluant les autres.

Si les usagers doivent se rendre à l'éco-point verre, ils peuvent aussi « sans coût supplémentaire de transport » y déposer les autres produits recyclables.

L'alibi écologique contenu dans cette motion est à nos yeux « une tarte à la crème » celle des grands mots qui servent à couvrir des mensonges flagrants destinés à cacher le refus de ces mêmes élus d'assurer l'entretien de « **ce lieux d'éducation publique au tri** ».

**Trop d'élus sont complices « de démarche commerciale de Plastic Omnium » Tout doit s'organiser pour capter des consommateurs, pour individualiser les comportements.**

**Certains responsables « osent évoquer un « abonnement » pour justifier une part fixe injustifiable dans son montant.**

**Ils oublient qu'un abonnement « est souscrit par un client..... qui en fait la demande » mais qu'il ne saurait être « imposé».**

## **VI Une situation anachronique pour la communauté de la Bourbeuse**

Cette Communauté a pris des compétences qu'elle ne peut pas assumer :

Ceci est vrai pour les déchets ménagers où il existe depuis des années **deux politiques** communautaires, donc deux manières de faire..... et deux budgets parallèles. Cette situation anormale, acceptée depuis des années par l'autorité de tutelle n'est pas légale.

Ceci est vrai aussi en ce qui concerne l'assainissement, où tout a été fait pour que les communes situées au Nord du canal du Rhône au Rhin aient des structures différentes de celles situées de l'autre côté de ce même canal. Cette situation a été dès 2002 contestée par des usagers mécontents lors de réunions publics, qu'ils avaient exigées.

## **VII Peut-on échappé à la redevance « déchets ménagers » ?**

**La réponse à cette étonnante question est « OUI »**

L'établissement « d'un vrai fichier » d'usagers du service déchets ménagers, est-il si difficile à constituer et à actualiser ??

Faire le choix de la redevance implique « un coût supplémentaire » et nous le constatons .... des imprécisions dont les responsables doivent être conscients.

Un pourcentage non négligeable de foyer échappe à la redevance, des élus parlent de 5% d'autres pensent que ce chiffre est nettement sous estimé !

**Saisis de cette injustice, les responsables de collectivités restent .... très silencieux.**